



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/934/Add.1
19 juin 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

JUL 07 1992

Quarante-sixième session
Points 8 et 120 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX
FINANCEMENT DE LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES
EN ANGOLA

Note du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 9	3
I. PLAN D'OPERATIONS POUR L'OBSERVATION DES ELECTIONS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ELARGISSEMENT DE L'UNAVEM II	10 - 22	5
II. ETAT DES CONTRIBUTIONS	23	8
III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	24	8
IV. PREVISIONS DE DEPENSES REVISEES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE 1992, Y COMPRIS LE MANDAT ELARGI DE L'UNAVEM II	25 - 27	8
V. OBSERVATIONS	28 - 29	9
VI. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA QUARANTE-SIXIEME SESSION	30	10

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
ANNEXES	
I. Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992, compte tenu de l'élargissement d'UNAVEM II	11
II. Dépenses pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1992 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 octobre 1992	15
III. Renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 octobre 1992	19
IV. Tableau d'effectifs actuel et proposé pour la deuxième Mission de vérification des Nations Unies en Angola	30
V. Répartition du personnel civil par bureau	31
VI. Organigramme de l'UNAVEM II	32
VII. Titres fonctionnels des 38 postes supplémentaires proposés dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et résumé des définitions d'emploi correspondantes ...	33
VIII. Personnel civil de la Mission de vérification des Nations Unies (UNAVEM II) en Angola : composition et coût du 1er avril au 31 octobre 1992	36
IX. Répartition du personnel militaire, des groupes électrogènes, du matériel de transport et de communications et des unités d'habitation préfabriquées par emplacement géographique, au 31 mai 1992	42
CARTE	
Map of UNAVEM II deployment	44

INTRODUCTION

1. Par sa résolution 626 (1988) du 20 décembre 1988, le Conseil de sécurité a décidé de constituer la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) pour une période de 31 mois commençant le 3 janvier 1989. Ultérieurement, par ses résolutions 43/231 du 16 février 1989, 44/190 du 21 décembre 1989 et 45/246 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 19 401 300 dollars (soit un montant net de 18 802 300 dollars) pour les opérations de la Mission. Le 6 juin 1991, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que l'UNAVEM avait accompli son mandat au 31 mai 1991, c'est-à-dire environ deux mois plus tôt que prévu.
2. Auparavant, le 8 mai 1991, le Ministre des relations extérieures de l'Angola avait informé le Secrétaire général que le Gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) avaient signé un ensemble de documents établissant les principes qui devaient régir l'instauration de la paix en Angola 1/. A cet égard, le Secrétaire général était prié de prendre des mesures pour permettre à l'ONU de participer au contrôle de l'application des Accords de paix dont étaient convenues les deux parties. Il était prié en outre d'informer le Conseil de sécurité qu'il était nécessaire de maintenir en place les forces de la Mission jusqu'aux élections générales, qui auraient lieu entre septembre et novembre 1992.
3. Par sa résolution 696 (1991) du 30 mai 1991, le Conseil de sécurité a décidé de confier un nouveau mandat à l'UNAVEM (qui devenait dorénavant l'UNAVEM II), comme le Secrétaire général l'avait proposé, dans la ligne des Accords de paix concernant l'Angola. Il a en outre décidé de constituer l'UNAVEM II pour une période de 17 mois, c'est-à-dire du 1er juin 1991 au 31 octobre 1992. Le 27 août 1991, par sa résolution 45/269, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 49 467 000 dollars (soit un montant net de 49 132 900 dollars) pour le fonctionnement de l'UNAVEM II durant la période allant du 1er juin au 31 décembre 1991. Elle a décidé en outre que le solde créditeur prévu de 1 421 658 dollars en chiffres bruts (soit 1 351 258 dollars en chiffres nets) pour la période allant du 3 janvier 1989 au 31 mai 1991 serait déduit des montants répartis entre les Etats Membres pour le fonctionnement de l'UNAVEM II durant la période allant du 1er juin au 31 décembre 1991.
4. Par sa résolution 46/195 du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 42 876 720 dollars (soit un montant net de 42 062 000 dollars) pour le fonctionnement de l'UNAVEM II durant la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992. Elle a autorisé en outre des engagements pour la même période d'un montant ne devant pas dépasser 10 719 180 dollars en chiffres bruts (soit 10 515 500 dollars en chiffres nets) avec l'accord préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Seul le montant en chiffres bruts de 42 876 720 dollars (42 062 000 dollars en chiffres nets) a été réparti pour le moment et la somme autorisée par l'Assemblée n'a pas été utilisée.

5. Dans un rapport au Conseil de sécurité en date du 3 mars 1992 2/, le Secrétaire général a rappelé que les Accords de paix concernant l'Angola prévoyaient que des élections libres et honnêtes auraient lieu en vue de désigner un nouveau gouvernement sous la supervision d'observateurs internationaux. Il a rappelé la lettre datée du 8 novembre 1991, adressée à son prédécesseur par le Ministre angolais des relations extérieures, dans laquelle le Secrétaire général était officiellement prié d'envoyer des observateurs des Nations Unies suivre le processus électoral en Angola jusqu'à ce qu'il soit terminé. Le Secrétaire général a également informé le Conseil qu'il avait notamment l'intention d'établir à Luanda un bureau de la Représentante spéciale pour l'Angola afin de coordonner toutes les activités de l'ONU relatives au processus de paix en Angola, et a recommandé d'élargir le mandat de l'UNAVEM II pour inclure une division électorale chargée d'observer et de vérifier le processus électoral en Angola jusqu'à son achèvement au cours du dernier trimestre de 1992.

6. Dans un additif à ce rapport 3/, le Secrétaire général a informé le Conseil que, si ce dernier décidait d'élargir le mandat, les effectifs et la composition de l'UNAVEM II, ainsi qu'il était indiqué dans la partie principale de son rapport, cette mesure entraînerait, d'après les estimations, des dépenses supplémentaires d'environ 18,8 millions de dollars jusqu'à l'expiration du mandat actuel le 31 octobre 1992. Il a également souligné que, si le Conseil décidait d'élargir le mandat de l'UNAVEM II, il recommanderait à l'Assemblée générale que ce montant soit considéré comme des dépenses de l'Organisation devant être prises en charge par les Etats Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. En outre, les contributions correspondantes des Etats Membres devraient être créditées au Compte spécial de l'UNAVEM.

7. Par sa résolution 747 (1992) du 24 mars 1992, le Conseil de sécurité a approuvé le rapport du Secrétaire général 2/ et les recommandations qui y figuraient en ce qui concerne le plan d'opérations pour l'observation des élections par l'Organisation des Nations Unies et l'élargissement de l'UNAVEM II. Il a également décidé d'élargir le mandat de l'UNAVEM II pour le reste de sa durée actuelle jusqu'au 31 octobre 1992.

8. Dans une lettre datée du 14 mai 1992, adressée au Conseil de sécurité 4/, le Secrétaire général a recommandé de porter de 90 à 126 le nombre des membres des effectifs de police de l'UNAVEM II. Cette recommandation découlait de la conclusion à laquelle la Représentante spéciale était parvenue, à savoir qu'il était nécessaire de porter de quatre à six le nombre des fonctionnaires de police dans chaque province angolaise. En outre, la Représentante spéciale jugeait important d'élargir le mandat du contingent de police de l'UNAVEM II afin qu'il participe aux tâches électorales de la Mission en surveillant les rassemblements organisés durant la campagne politique et en observant le processus d'inscription sur les listes électorales et les activités des bureaux de vote lors des élections, à la fin de septembre 1992. Le 20 mai 1992, le Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général 5/ qu'il approuvait sa recommandation concernant l'augmentation des effectifs du contingent de police de l'UNAVEM II.

9. Le présent rapport indique les dépenses effectives de l'UNAVEM II pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1992 ainsi que ses besoins, y compris ses responsabilités élargies, pour la période allant du 1er avril au 31 octobre 1992.

I. PLAN D'OPERATIONS POUR L'OBSERVATION DES ELECTIONS PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ELARGISSEMENT
DE L'UNAVEM II

A. Hypothèses principales

10. La mission d'observation des élections par l'Organisation des Nations Unies doit être constituée avec l'assentiment explicite des deux parties aux Accords de paix, qui confirmeront qu'elles entendent et acceptent les attributions et le mandat de la Mission.

11. La Mission consistera en une opération d'ampleur limitée, similaire dans son optique à la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua (ONUVEH) et au Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti (ONUVEH).

12. La Mission usera dans toute la mesure du possible et de façon intégrée des systèmes de soutien logistique et de communication établis par l'UNAVEM II et par les organismes des Nations Unies opérant en Angola.

13. Les élections législatives et présidentielles se tiendront simultanément au cours de la deuxième quinzaine de septembre 1992.

B. Mandat

14. Le mandat de la Mission est le suivant :

a) Vérifier l'impartialité des autorités électorales touchant les différents aspects et les étapes successives du processus électoral;

b) Vérifier que les parties et les forces politiques, de même que les particuliers et les groupes, jouissent d'une entière liberté d'organisation, de mouvement, d'assemblée et d'expression, et qu'ils peuvent agir sans être entravés dans leurs initiatives ni faire l'objet de tentatives d'intimidation;

c) Vérifier que tous les partis et les forces politiques ont accès aux chaînes de radio et de télévision de l'Etat et que le temps d'antenne est équitablement réparti. La Mission observera également l'utilisation d'autres ressources publiques à des fins électorales et pourra faire des recommandations à ce sujet;

d) Vérifier que les listes électorales sont établies dans les règles et que tous ceux qui répondent aux conditions voulues pour prendre part au scrutin ne se voient dénier ni la possibilité de s'inscrire ni le droit de vote;

e) Informer les autorités électorales des plaintes qui pourront avoir été reçues ou des irrégularités ou ingérences signalées ou constatées et, si nécessaire, leur demander de prendre les mesures correctives voulues;

f) Observer toutes les activités relatives à l'inscription des électeurs, à l'organisation du scrutin, à la campagne électorale et au scrutin lui-même, ainsi qu'au dépouillement des bulletins, au dénombrement des voix et à la proclamation des résultats.

C. Plan d'opérations

15. Comme il est noté au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général 2/, un bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola a été établi à Luanda en mars 1992 afin de coordonner les activités de l'ONU se rapportant au processus de paix en Angola. Le bureau sera constitué de 17 fonctionnaires internationaux et de 6 agents locaux.

16. L'UNAVEM II sera élargie par adjonction d'une division électorale dont le chef dirigera un effectif constitué de six fonctionnaires internationaux et de 18 agents locaux au quartier général de Luanda.

17. Des bureaux de la Division électorale seront établis dans les capitales de chacune des 18 provinces angolaises. Ils seront placés sous la supervision de six bureaux régionaux, y compris à Luanda, établis aux mêmes endroits que les équipes régionales de l'élément militaire de l'UNAVEM II. Les effectifs des bureaux régionaux et provinciaux seront constitués de 98 fonctionnaires internationaux et de 44 agents locaux. Les travaux préparatoires à la mise en place des bureaux provinciaux ont commencé en mars 1992. Cinq observateurs des Nations Unies seront situés dans chaque province, celles qui sont fortement peuplées recevant du personnel supplémentaire. Les équipes provinciales opéreront à partir des mêmes bases que les observateurs militaires et de police de l'UNAVEM II déjà déployés dans les 18 provinces et useront de leurs moyens de communication. Davantage de véhicules et de logements seront nécessaires. Des installations supplémentaires devront également être mises en place à l'intention des renforts devant arriver en septembre 1992 pour les élections. Le service administratif civil sera renforcé de 17 fonctionnaires internationaux.

18. De Luanda, où elle aura son quartier général, la Division électorale dirigera et coordonnera les activités des équipes régionales et provinciales et supervisera toutes les dispositions prises à l'échelon national en ce qui concerne le processus électoral. Le personnel du quartier général, de même que celui des bureaux régionaux et provinciaux, surveillera et vérifiera l'application, sous tous leurs aspects, de la loi électorale, de la loi sur la formation des partis politiques et du code de conduite dont conviendront les partis. Les équipes régionales et provinciales enverront régulièrement au quartier général de Luanda des rapports ayant trait à l'évolution de la situation politique et électorale dans les régions relevant d'elles, ainsi qu'à leurs propres activités, et le Conseil de sécurité sera saisi de rapports périodiques.

19. On prévoit que le processus électoral comportera trois étapes :

- a) l'inscription sur les listes électorales, d'avril à juillet/août 1992;
- b) la campagne électorale, qui s'étendra sur plusieurs semaines avant le vote;
- c) le scrutin lui-même, qui se déroulera pendant une journée ou davantage, durant la seconde quinzaine de septembre 1992.

20. Pendant chacune de ces trois étapes, les observateurs électoraux de l'UNAVEM II surveilleront et évalueront les opérations ainsi que l'impartialité des autorités électorales à tous les niveaux. L'UNAVEM II évaluera de même l'équité de toutes les décisions de ces autorités et enquêtera sur celles de leurs actions qui seraient contestées. Les équipes provinciales prendront régulièrement contact avec les partis politiques et les organisations sociales et se rendront dans les municipalités et les villages dans tout le pays. Elles contrôleront l'établissement des listes électorales en effectuant des visites inopinées dans les principaux centres d'inscription, elles observeront les réunions et autres activités politiques importantes et vérifieront l'observation de la loi électorale et du code de conduite par tous les partis. Les mécanismes d'attribution des temps d'antenne aux différents partis seront aussi analysés et la teneur des émissions d'information ainsi que l'honnêteté des tarifs seront vérifiées. L'UNAVEM II évaluera également les plaintes reçues au sujet de l'emploi des ressources publiques et formulera ses propres observations à cet égard. Ces activités contribueront de façon substantielle à accroître la confiance et seront assorties de programmes d'information. On prévoit qu'au moins 95 % des municipalités recevront une fois au moins la visite des équipes de l'UNAVEM II et qu'il y aura plusieurs visites dans les principales agglomérations.

21. Un réseau sera créé pour recevoir les plaintes déposées par les partis politiques, déterminer leur bien-fondé et les transmettre aux autorités électorales et aux partis appropriés. Les mesures prises à l'égard des situations qui pourraient affecter sensiblement la régularité des élections seront soigneusement suivies. Les plaintes reçues seront enregistrées dans une banque de données située au quartier général à Luanda, et l'évolution de la situation fera l'objet d'analyses périodiques.

22. A l'occasion du scrutin lui-même, la Division électorale enverra sur le terrain quelque 200 équipes d'observation comprenant chacune deux personnes, soit 400 personnes au total. Ces équipes auront pleinement accès à toutes les phases du scrutin qu'elles seront chargées de surveiller, et elles établiront une projection des résultats à l'usage interne. Les 400 personnes en cause comprendront les quelque 100 fonctionnaires de la Division électorale, une centaine d'observateurs supplémentaires à choisir parmi le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies en poste en Angola et parmi les volontaires appartenant à certaines organisations non gouvernementales (ONG), environ 100 observateurs supplémentaires fournis par le Secrétariat, et une centaine d'autres fournis par les Etats Membres.

II. ETAT DES CONTRIBUTIONS

23. Le tableau ci-après récapitule l'état au 31 mai 1992 des contributions reçues et restant à recevoir, compte tenu des sommes portées au crédit des Etats Membres. Comme on le constate, il reste encore à recevoir des Etats Membres un montant total de 18 236 300 dollars, dont 741 700 dollars pour l'UNAVEM et 17 494 600 dollars pour l'UNAVEM II.

Etat des contributions au 31 mai 1992 depuis la constitution
de l'UNAVEM (3 janvier 1989)

(En milliers de dollars des Etats-Unis - chiffres arrondis)

	<u>UNAVEM</u>	<u>UNAVEM II</u>	<u>TOTAL</u>
Crédits ouverts	19 401,3	92 343,7	111 745,0
<u>A déduire</u> : Sommes portées au crédit des Etats Membres	<u>(415,5)</u>	<u>(2 181,2)</u>	<u>(2 596,7)</u>
Montants répartis entre les Etats Membres	<u>18 985,8</u>	<u>90 162,5</u>	<u>109 148,3</u>
Contributions reçues	<u>18 244,1</u>	<u>72 667,9</u>	<u>90 912,0</u>
Solde restant à recevoir	<u>741,7</u>	<u>17 494,6</u>	<u>18 236,3</u>

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

24. Au paragraphe 14 de la résolution 46/195, l'Assemblée générale a invité les Etats Membres à fournir des contributions volontaires à l'UNAVEM II, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Le Gouvernement suisse a continué à offrir des services aériens de rapatriement sanitaire pour les membres de la Mission qui seraient blessés ou tomberaient malades dans l'exercice de leurs fonctions, en tant que de besoin. La Mission n'a pas recouru à ces services au cours de la période qui s'est achevée le 31 mai 1992.

IV. PREVISIONS DE DEPENSES REVISEES POUR LA PERIODE
ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE 1992, Y
COMPRIS LE MANDAT ELARGI DE L'UNAVEM II

25. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 4, l'Assemblée générale, par sa résolution 46/195, a ouvert un crédit d'un montant brut de 42 876 720 dollars (soit un montant net de 42 062 000 dollars) aux fins des opérations de l'UNAVEM II durant la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992. En outre, elle a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements d'un montant maximal brut de 10,7 millions de dollars (soit un montant net de 10,5 millions de dollars), mais il n'y a pas eu recours.

L'annexe I (colonne II) indique le total des ressources nécessaires à l'UNAVEM II, estimées à un montant brut de 62 305 400 dollars (soit un montant net de 60 413 500 dollars), qui portent sur son mandat initial ainsi que sur son élargissement. La colonne I fait état de la répartition initiale des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/195, et la colonne III des ressources additionnelles requises par l'UNAVEM II pour accomplir son mandat durant la période se terminant le 31 octobre 1992.

26. L'estimation tient compte de la réduction de l'indemnité de subsistance (missions) qui passe de 100 à 84 dollars par jour à compter du 1er février 1992. Elle prend également en considération les dépenses afférentes à l'accroissement des effectifs proposés (141 fonctionnaires internationaux, 68 agents locaux et 36 observateurs de police civile), à l'acquisition de 58 véhicules supplémentaires, au matériel de communication, aux unités de logement préfabriquées, à la location d'hélicoptères et d'aéronefs à voilure fixe supplémentaires et aux autres besoins divers qui sont exposés en détail à l'annexe III du présent rapport.

27. L'annexe II (colonne I) indique les dépenses comptabilisées de l'UNAVEM II (décaissements et engagements non réglés) qui s'élèvent à 16 296 500 dollars en chiffres bruts (soit 16 105 600 dollars en chiffres nets) pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1992. On trouvera dans la colonne II le montant estimatif des ressources additionnelles nécessaires pour la période allant du 1er avril au 31 octobre 1992, qui s'élèvent à 46 008 900 dollars en chiffres bruts (soit 44 307 900 dollars en chiffres nets). Le montant estimatif total des ressources nécessaires (colonne III) pour la période de 10 mois allant du 1er janvier au 31 octobre 1992 s'élève à 62 305 400 dollars en chiffres bruts (ou 60 413 500 dollars en chiffres nets). L'annexe III fournit des renseignements complémentaires sur l'estimation des ressources additionnelles nécessaires pour l'UNAVEM II durant la période allant du 1er avril au 31 octobre 1992. L'annexe IV indique le tableau d'effectifs révisé actuel et proposé. L'annexe V donne la répartition par bureaux du personnel civil proposé. L'annexe VI constitue l'organigramme de la Mission. L'annexe VII indique les titres fonctionnels des postes supplémentaires proposés dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, ainsi que les résumés des définitions d'emploi y relatives. L'annexe VIII fournit des renseignements détaillés sur le personnel civil et les dépenses y afférentes pour la période allant du 1er avril au 31 octobre 1992, et l'annexe IX donne la répartition du personnel non civil et du matériel. On trouvera à la fin du document une carte détaillée du déploiement de l'UNAVEM II en Angola.

V. OBSERVATIONS

28. Sur la base du rapport sur l'exécution du budget de l'UNAVEM 6/ en date du 16 novembre 1990, l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 45/246, la proposition tendant à ce que le matériel répondant aux normes établies, jugé compatible avec du matériel existant ou pouvant servir à de futures opérations de maintien de la paix, soit gardé en réserve lorsque le mandat de la Mission prendrait fin. Les articles qui ne correspondraient pas

à ces critères seraient vendus sur place. Compte tenu du nouveau mandat qui a abouti à la constitution de l'UNAVEM II, le matériel en question est resté sur place et il en a été tenu compte lors de l'établissement des prévisions de dépenses de l'UNAVEM II. En conséquence, le rapport sur l'écoulement des biens sera présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale lors de sa quarante-septième session.

29. Il n'a pas été prévu de ressources pour les coûts afférents à la liquidation de la Mission et à l'écoulement de ses biens à la fin de la période couverte par le présent mandat.

VI. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE
A SA QUARANTE-SIXIEME SESSION

30. L'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits d'un montant brut additionnel de 19 428 680 dollars (soit un montant net : 18 351 500 dollars) pour financer les opérations de l'UNAVEM II durant la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1992, et répartir ce montant entre les Etats Membres. En conséquence, les ouvertures de crédits pour la période s'élèveraient au total à un montant brut de 62 305 400 dollars (soit un montant net de 60 413 500 dollars).

Notes

1/ S/22609.

2/ S/23671.

3/ S/23671/Add.1.

4/ S/23985.

5/ S/23986.

6/ A/45/718.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du
 1er janvier au 31 octobre 1992, compte tenu de l'élargissement
 d'UNAVEM II

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Répartition</u> (1)	<u>Montant révisé</u> (2)	<u>Montant additionnel requis</u> (3)
1. <u>Observateurs militaires</u>			
a) Indemnités de subsistance (missions)	9 142,9	9 404,8	261,9
b) Frais de voyage	3 213,9	2 953,9	(260,0)
c) Indemnités d'habillement	60,7	60,7	0,0
	<u>12 417,5</u>	<u>12 419,4</u>	<u>1,9</u>
2. <u>Personnel civil</u>			
a) Police civile			
i) Indemnités de subsistance (missions)	2 224,8	2 695,2	470,4
ii) Frais de voyage	518,4	943,2	424,8
iii) Indemnités d'habillement	15,0	20,9	5,9
	<u>2 758,2</u>	<u>3 659,3</u>	<u>901,1</u>
b) Observateurs électoraux civils			
i) Indemnités de subsistance (missions)	0,0	327,0	327,0
ii) Frais de voyage	0,0	1 000,0	1 000,0
	<u>0,0</u>	<u>1 327,0</u>	<u>1 327,0</u>
c) Personnel recruté sur le plan international et personnel recruté localement			
i) Traitements du personnel recruté sur le plan international	2 574,9	5 730,6	3 155,7
ii) Traitements du personnel recruté localement	615,0	1 317,6	702,6

/...

	<u>Répartition</u> (1)	<u>Montant révisé</u> (2)	<u>Montant additionnel requis</u> (3)
iii) Consultants	0,0	90,0	90,0
iv) Dépenses communes de personnel	2 415,7	4 671,7	2 256,0
v) Indemnités de subsistance (missions)	1 927,6	4 057,3	2 129,7
vi) Frais de voyage	48,0	80,2	32,2
	<u>7 581,2</u>	<u>15 947,4</u>	<u>8 366,2</u>
3. <u>Locaux</u>			
a) Location	1 476,8	2 411,0	934,2
b) Entretien	96,0	1 111,9	1 015,9
c) Eclairage, chauffage, énergie et eau	132,8	440,9	308,1
d) Bâtiments préfabriqués	0,0	120,0	120,0
	<u>1 705,6</u>	<u>4 083,8</u>	<u>2 378,2</u>
4. <u>Opérations de transport</u>			
a) Achat de véhicules	454,4	1 915,8	1 461,4
b) Location de véhicules	0,0	90,0	90,0
c) Réparation et entretien	144,0	327,0	183,0
d) Carburants et lubrifiants	440,0	342,0	(98,0)
e) Matériel de réparation des véhicules	24,0	30,0	6,0
f) Assurance des véhicules	30,4	33,4	3,0
	<u>1 092,8</u>	<u>2 738,2</u>	<u>1 645,4</u>
5. <u>Opérations aériennes</u>			
a) Hélicoptères			
i) Frais de location	6 758,4	7 803,6	1 045,2
ii) Retrait	201,6	252,0	50,4
iii) Carburant	755,0	704,2	(50,8)
	<u>7 715,0</u>	<u>8 759,8</u>	<u>1 044,8</u>
b) Avions			
i) Frais de location	5 360,0	4 998,1	(361,9)
ii) Retrait	0,0	42,4	42,4
iii) Carburant	1 440,4	1 114,8	(325,6)
	<u>6 800,4</u>	<u>6 155,3</u>	<u>(645,1)</u>

	<u>Répartition</u> (1)	<u>Montant</u> <u>révisé</u> (2)	<u>Montant</u> <u>additionnel</u> <u>requis</u> (3)
6. <u>Matériel et services de communications</u>			
a) Matériel de communications	0,0	870,6	870,6
b) Pièces de rechange pour les groupes électrogènes	214,4	214,4	0,0
c) Fournitures et pièces de rechange pour les systèmes de communication	153,6	237,0	83,4
d) Matériel d'entretien et de réparation	0,0	5,5	5,5
e) Fournitures électriques	24,0	69,0	45,0
f) Services de communication fournis par des sociétés	133,5	168,5	35,0
	525,5	1 565,0	1 039,5
7. <u>Matériel divers</u>			
a) Mobilier et matériel de bureau	0,0	377,8	377,8
b) Equipement pour les logements	0,0	215,8	215,8
c) Autres matériels divers	0,0	74,3	74,3
d) Matériel d'entretien et pièces de rechange	30,4	25,4	(5,0)
	30,4	693,3	662,9
8. <u>Fournitures et services</u>			
a) Vérification externe des comptes	10,4	10,4	0,0
b) Dépenses de représentation	3,2	4,0	0,8
c) Services contractuels	32,0	271,5	239,5
d) Services et examens médicaux	32,0	61,0	29,0
e) Fournitures médicales	42,4	84,2	41,8
f) Fournitures de bureau	48,0	88,8	40,8
g) Abonnements	3,2	5,0	1,8
h) Produits d'entretien	48,0	56,3	8,3
i) Demandes d'indemnités et règlements	4,8	4,8	0,0
j) Uniformes et habillement	12,0	23,0	11,0
k) Autres fournitures et services	240,0	391,0	151,0
	476,0	1 000,0	524,0

	<u>Répartition</u> (1)	<u>Montant révisé</u> (2)	<u>Montant additionnel requis</u> (3)
9. <u>Information</u>	0,0	127,2	127,2
10. <u>Fret</u>	65,0	292,3	227,3
11. <u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>	160,0	200,0	40,0
12. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	644,4	1 355,5	711,1
13. <u>Système intégré de gestion</u>	90,0	90,0	0,0
14. <u>Contributions du personnel</u>	814,7	1 891,9	1 077,2
Total, lignes 1 à 14	42 876,7	62 305,4	19 428,7
15. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(814,7)	(1 891,9)	(1 077,2)
Montant net des dépenses	42 062,0	60 413,5	18 351,5

ANNEXE II

Dépenses pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1992
et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril
au 31 octobre 1992

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Dépenses</u> (1)	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> (2)	<u>Total</u> (3)
1. <u>Observateurs militaires</u>			
a) Indemnités de subsistance (missions)	2 861,5	6 543,3	9 404,8
b) Frais de voyage	383,5	2 570,4	2 953,9
c) Indemnités d'habillement	36,4	24,3	60,7
	<u>3 281,4</u>	<u>9 138,0</u>	<u>12 419,4</u>
2. <u>Personnel civil</u>			
a) Police civile			
i) Indemnités de subsistance (missions)	660,1	2 035,1	2 695,2
ii) Frais de voyage	0,0	943,2	943,2
iii) Indemnités d'habillement	8,9	12,0	20,9
	<u>669,0</u>	<u>2 990,3</u>	<u>3 659,3</u>
b) Observateurs électoraux civils			
i) Indemnités de subsistance (missions)	0,0	327,0	327,0
ii) Frais de voyage	0,0	1 000,0	1 000,0
	<u>0,0</u>	<u>1 327,0</u>	<u>1 327,0</u>
c) Personnel recruté sur le plan international et personnel recruté localement			
i) Traitements du personnel recruté sur le plan international	630,4	5 100,2	5 730,6
ii) Traitements du personnel recruté localement	360,8	956,8	1 317,6

/...

	<u>Dépenses</u> (1)	<u>Prévisions de dépenses</u> (2)	<u>Total</u> (3)
iii) Consultants	0,0	90,0	90,0
iv) Dépenses communes de personnel	779,9	3 891,8	4 671,7
v) Indemnités de subsistance (missions)	592,8	3 464,5	4 057,3
vi) Frais de voyage	15,2	65,0	80,2
	<u>2 379,1</u>	<u>13 568,3</u>	<u>15 947,4</u>
3. <u>Locaux</u>			
a) Location	1 156,6	1 254,4	2 411,0
b) Entretien	646,4	465,5	1 111,9
c) Eclairage, chauffage, énergie et eau	146,5	294,4	440,9
d) Bâtiments préfabriqués	0,0	120,0	120,0
	<u>1 949,5</u>	<u>2 134,3</u>	<u>4 083,8</u>
4. <u>Opérations de transport</u>			
a) Achat de véhicules	745,8	1 170,0	1 915,8
b) Location de véhicules	0,0	90,0	90,0
c) Réparation et entretien	171,2	155,8	327,0
d) Carburants et lubrifiants	48,9	293,1	342,0
e) Matériel de réparation des véhicules	16,4	13,6	30,0
f) Assurance des véhicules	30,4	3,0	33,4
	<u>1 012,7</u>	<u>1 725,5</u>	<u>2 738,2</u>
5. <u>Opérations aériennes</u>			
a) Hélicoptères			
i) Frais de location	2 160,4	5 643,2	7 803,6
ii) Retrait	0,0	252,0	252,0
iii) Carburant	246,4	457,8	704,2
	<u>2 406,8</u>	<u>6 353,0</u>	<u>8 759,8</u>
b) Avions			
i) Frais de location	1 524,0	3 474,1	4 998,1
ii) Retrait	0,0	42,4	42,4
iii) Carburant	304,8	810,0	1 114,8
	<u>1 828,8</u>	<u>4 326,5</u>	<u>6 155,3</u>

	<u>Dépenses</u> (1)	<u>Prévisions de dépenses</u> (2)	<u>Total</u> (3)
6. <u>Matériel et services de communications</u>			
a) Matériel de communications	78,6	792,0	870,6
b) Pièces de rechange pour les groupes électrogènes	10,8	203,6	214,4
c) Fournitures et pièces de rechange pour les systèmes de communication	217,0	20,0	237,0
d) Matériel d'entretien et de réparation	5,5	0,0	5,5
e) Fournitures électriques	69,0	0,0	69,0
f) Services de communication fournis par des sociétés	133,5	35,0	168,5
	<u>514,4</u>	<u>1 050,6</u>	<u>1 565,0</u>
7. <u>Matériel divers</u>			
a) Mobilier et matériel de bureau	125,4	252,4	377,8
b) Equipement pour les logements	125,8	90,0	215,8
c) Autres matériels divers	38,3	36,0	74,3
d) Matériel d'entretien et pièces de rechange	25,4	0,0	25,4
	<u>314,9</u>	<u>378,4</u>	<u>693,3</u>
8. <u>Fournitures et services</u>			
a) Vérification externe des comptes	10,4	0,0	10,4
b) Dépenses de représentation	0,0	4,0	4,0
c) Services contractuels	271,5	0,0	271,5
d) Services et examens médicaux	15,8	45,2	61,0
e) Fournitures médicales	12,4	71,8	84,2
f) Fournitures de bureau	60,8	28,0	88,8
g) Abonnements	3,2	1,8	5,0
h) Produits d'entretien	21,3	35,0	56,3
i) Demandes d'indemnités et règlements	0,0	4,8	4,8
j) Uniformes et habillement	9,7	13,3	23,0
k) Autres fournitures et services	202,2	188,8	391,0
	<u>607,3</u>	<u>392,7</u>	<u>1 000,0</u>

	<u>Dépenses</u> (1)	<u>Prévisions de dépenses</u> (2)	<u>Total</u> (3)
9. <u>Information</u>	0,0	127,2	127,2
10. <u>Fret</u>	247,3	45,0	292,3
11. <u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>	160,0	40,0	200,0
12. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	644,4	711,1	1 355,5
13. <u>Système intégré de gestion</u>	90,0	0,0	90,0
14. <u>Contributions du personnel</u>	190,9	1 701,0	1 891,9
Total, lignes 1 à 14	16 296,5	46 008,9	62 305,4
15. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(190,9)	(1 701,0)	(1 891,9)
Montant net des dépenses	16 105,6	44 307,9	60 413,5

ANNEXE III

Renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses
pour la période allant du 1er avril au 31 octobre 1992

I. Paramètres utilisés

1. Les prévisions de dépenses pour la période de sept mois à compter du 1er avril 1992 se fondent sur les paramètres indiqués ci-après.

A. Indemnités de subsistance (missions)

2. Tous les fonctionnaires recrutés sur le plan international sont logés par la Mission; à compter du 1er février 1992, il est versé une indemnité de subsistance (missions) quotidienne d'un montant de 84 dollars par personne.

B. Frais de voyage (y compris relève des contingents)
jusqu'à la zone de la mission et retour

3. On a tablé en moyenne sur 3 600 dollars par personne par billet aller simple sur vol régulier pour le transport des observateurs militaires, des observateurs de police et des fonctionnaires recrutés sur le plan international affectés à la Mission. Ce montant couvre 100 kilos de bagages non accompagnés et, le cas échéant, des indemnités de subsistance en voyage. Pour les 200 observateurs électoraux supplémentaires, on a compté 2 500 dollars par personne par billet simple sur vol régulier, y compris 10 kilos d'excédent de bagage accompagné.

C. Personnel civil

4. Les traitements et dépenses communes de personnel concernant le personnel recruté sur le plan international sont nets des contributions du personnel et ont été calculés sur la base des coûts standards à New York, sauf pour ceux de ces fonctionnaires provenant d'autres organismes des Nations Unies (voir annexe VIII). Pour les agents recrutés localement, on s'est fondé sur le barème des traitements applicables à cette catégorie à Luanda.

II. CREDITS DEMANDES

<u>Objet de dépenses</u>	<u>Montants en dollars</u>
1. <u>Observateurs militaires</u>	
a) <u>Indemnités de subsistance (missions) :</u>	<u>6 543 300</u>
Ce chiffre correspond à l'indemnité de subsistance payable à 364 militaires (350 observateurs et 14 membres du service de santé) pour une période de 214 jours (du 1er avril au 31 octobre 1992).	

<u>Objet de dépenses</u>	<u>Montants en dollars</u>
<p>b) <u>Frais de voyage</u> : Ce chiffre correspond à 175 billets simples sur vols réguliers pour la relève des contingents (1 260 000 dollars) et 364 billets simples sur vols réguliers (1 310 400 dollars) pour le rapatriement du personnel militaire à la fin de la période.</p>	<u>2 570 400</u>
<p>c) <u>Indemnités d'habillement</u> : Le montant demandé correspond au versement, pour 4 mois supplémentaires, d'une indemnité annuelle d'habillement de 200 dollars par personne.</p>	<u>24 300</u>
2. <u>Observateurs de la police civile</u>	
<p>a) <u>Indemnités de subsistance (missions)</u> : Ce chiffre correspond à l'indemnité de subsistance payable à 90 observateurs de la police civile pendant 214 jours (1 617 800 dollars) et à 36 observateurs supplémentaires à compter du 16 juin 1992 et pendant 138 jours (417 300 dollars).</p>	<u>2 035 100</u>
<p>b) <u>Frais de voyage</u> : Ce chiffre correspond à 50 billets aller-retour sur vols réguliers pour assurer la relève des observateurs (360 000 dollars), 36 billets aller simple (129 600 dollars) pour le déploiement des observateurs supplémentaires et 126 billets aller simple sur vols réguliers (435 600 dollars) pour le rapatriement du personnel à la fin de la période.</p>	<u>943 200</u>
<p>c) <u>Indemnités d'habillement</u> : Le montant demandé représente le versement d'une indemnité d'habillement calculée sur la base de 200 dollars par an et par personne.</p>	<u>12 000</u>
3. <u>Observateurs électoraux civils</u>	
<p>a) <u>Indemnités de subsistance (missions)</u> : Ce chiffre correspond à l'indemnité de subsistance devant être versée, pour une période de 15 jours, à 100 observateurs électoraux choisis parmi le personnel du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies en poste en Angola, sur la base de 50 dollars par jour (75 000 dollars), ainsi qu'à 100 observateurs choisis parmi le personnel du Secrétariat des Nations Unies et 100 observateurs provenant des Etats Membres, sur la base de 84 dollars par jour (252 000 dollars).</p>	<u>327 000</u>

Objet de dépenses

Montants en dollars

b) Frais de voyage : Ce chiffre correspond à 200 billets aller-retour sur vols réguliers pour 100 observateurs choisis parmi les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et 100 observateurs provenant des Etats Membres, sur la base d'un montant de 2 500 dollars par billet simple.

1 000 000

4. Personnel civil

Les tableaux d'effectifs révisés présentés à l'annexe IV font apparaître 219 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international et 143 postes d'agents locaux. L'annexe VIII, qui ventile les dépenses de personnel, indique le calendrier d'échelonnement du déploiement de 140 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 68 agents locaux.

a) Traitements du personnel recruté sur le plan international : L'annexe VIII indique de manière plus détaillée les traitements du personnel recruté sur le plan international et fait apparaître un montant de 2 147 100 dollars correspondant aux 79 postes autorisés et un montant de 2 953 100 dollars correspondant aux 140 postes additionnels.

5 100 200

b) Traitements du personnel recruté localement : L'annexe VIII indique de manière plus détaillée les traitements du personnel recruté localement et fait apparaître un montant de 538 100 dollars pour les 75 postes autorisés et un montant de 418 700 dollars pour les 68 postes additionnels.

956 800

c) Consultants : Ce chiffre devrait couvrir les honoraires de deux consultants électoraux sur la base de 7 500 dollars par mois et par personne; il comprend également les frais de voyage et les indemnités de subsistance pour une période de six mois.

90 000

d) Dépenses communes de personnel : L'annexe VIII indique les dépenses communes de personnel, tant pour le personnel recruté sur le plan international que pour les agents locaux, et fait apparaître un montant de 1 667 000 dollars pour les 154 postes autorisés et 1 436 400 dollars pour les 208 postes additionnels. Il est également demandé un crédit de 788 400 dollars destiné à couvrir 219 billets simples sur vols réguliers pour le rapatriement à la fin de la période.

3 891 800

<u>Objet de dépenses</u>	<u>Montants en dollars</u>
<p>e) <u>Indemnités de subsistance (missions)</u> : Ce chiffre correspond à l'indemnité de subsistance devant être versée aux 79 fonctionnaires recrutés sur le plan international autorisés pour une période de 214 jours (1 432 800 dollars) et aux 140 autres fonctionnaires devant être recrutés sur le plan international (2 031 700 dollars) compte tenu du calendrier indiqué à l'annexe VIII.</p>	<u>3 464 500</u>
<p>f) <u>Frais de voyage</u> : Le montant indiqué doit couvrir le coût de 10 voyages aller et retour entre New York et la zone de la mission au prix moyen de 6 500 dollars (soit 5 000 dollars par billet aller-retour et 1 500 dollars correspondant aux faux frais au départ et à l'arrivée et à une indemnité de subsistance pour une période de sept jours).</p>	<u>65 000</u>
<p>5. <u>Locaux</u></p>	
<p>a) <u>Location</u> : Ce chiffre correspond aux frais de location de 19 maisons dans l'enceinte du quartier général de la Mission à Luanda, pour l'hébergement des fonctionnaires (343 000 dollars) ainsi qu'à ceux de 14 locaux hors de la capitale, pour un loyer mensuel moyen de 9 300 dollars (911 400 dollars).</p>	<u>1 254 400</u>
<p>b) <u>Entretien</u> : Le montant prévu servirait à s'assurer les services nécessaires à l'entretien des 19 maisons situées dans l'enceinte du quartier général de la Mission à Luanda, sur la base de 54 500 dollars par mois (381 500 dollars), ainsi qu'à couvrir les fournitures et services pour l'entretien général de tous les locaux de la zone de la mission, sur la base de 12 000 dollars par mois (84 000 dollars).</p>	<u>465 500</u>
<p>c) <u>Eclairage, chauffage, énergie et eau</u> : Il est prévu de sous-traiter, pour une période de sept mois, le transport d'eau et de combustible au quartier général de la Mission et l'évacuation des déchets et des eaux usées, sur la base de 17 600 dollars par mois (123 200 dollars). Les frais d'électricité à Luanda sont estimés à 1 600 dollars par mois (11 200 dollars) et à 800 dollars par mois pour chacun des cinq postes de commandement régionaux (28 000 dollars). Le crédit demandé doit également couvrir le coût du carburant nécessaire pour que les groupes électrogènes puissent alimenter en électricité</p>	<u>294 400</u>

Objet de dépenses

Montants en dollars

le matériel et les appareils de communication dans les 48 zones de rassemblement et les 12 points critiques, soit environ 11 000 dollars par mois (77 000 dollars). Un montant supplémentaire de 55 000 dollars est demandé pour couvrir l'augmentation de la consommation d'eau et d'électricité résultant de l'affectation du personnel additionnel ainsi que des 300 observateurs électoraux supplémentaires au moment des élections.

d) Bâtiments préfabriqués : Il est prévu d'acheter 9 logements préfabriqués, pouvant héberger deux personnes chacun, pour 12 000 dollars par logement (108 000 dollars). Le crédit demandé couvre également le fret (12 000 dollars). 120 000

6. Opérations de transport

a) Achat de véhicules : Un crédit est demandé pour l'achat de 52 véhicules à quatre roues motrices de type Jeep (878 000 dollars) et deux véhicules légers (22 000 dollars) au prix normal ainsi que quatre camionnettes pour 30 000 dollars, ce dernier montant tenant compte de l'amortissement. Le montant demandé couvrirait aussi le fret (240 000 dollars). Comme on l'a fait précédemment, l'on créditera en conséquence le compte de la Mission pour lequel ces véhicules avaient été initialement achetés. 1 170 000

b) Location de véhicules : Le crédit demandé doit couvrir la location avec chauffeur de 150 véhicules, sur la base de 75 dollars par jour et pour une période de huit jours au moment des élections. 90 000

c) Réparation et entretien : Le crédit demandé doit couvrir l'achat de pièces détachées pour l'entretien du parc automobile de la Mission, notamment pneus, batteries et gros assemblages (125 800 dollars) ainsi que le coût des réparations faites par des entreprises et celui des contrats d'entretien (30 000 dollars). 155 800

d) Carburants et lubrifiants : Le crédit demandé doit permettre d'acheter les carburants et lubrifiants nécessaires pour le parc automobile. 293 100

<u>Objet de dépenses</u>	<u>Montants en dollars</u>
e) <u>Matériel de réparation des véhicules</u> :	<u>13 600</u>
Le montant indiqué servira à perfectionner les ateliers de réparation des véhicules dans chacun des cinq centres de commandement régionaux et à remplacer les outils et équipements en mauvais état.	
f) <u>Assurance</u> :	<u>3 000</u>
Le montant indiqué représente le coût de l'assurance aux tiers pour 58 véhicules supplémentaires et pour une période de quatre mois.	
7. <u>Opérations aériennes</u>	
a) <u>Hélicoptères</u>	
i) <u>Frais de location</u> :	<u>5 643 200</u>
Le montant indiqué doit permettre de louer auprès d'une société commerciale 12 hélicoptères utilitaires de dimension moyenne au tarif mensuel fixe révisé de 65 800 dollars par appareil, assurance comprise, et sur la base de 55 heures mensuelles de vol au minimum par hélicoptère, et de couvrir les frais de logement des équipages (5 527 200 dollars). Un montant est également prévu pour la location de deux hélicoptères de réserve auprès de la même société pour un mois, pendant la période électorale, au tarif réduit de 58 000 dollars chacun (116 000 dollars).	
ii) <u>Coûts de déplacement</u> :	<u>252 000</u>
Le montant indiqué représente le coût du déplacement des 12 hélicoptères, à raison de 21 000 dollars par hélicoptère, comme indiqué dans le contrat de location.	
iii) <u>Carburant</u> :	<u>457 800</u>
On prévoit que les 12 hélicoptères de dimension moyenne consommeront chacun 110 gallons de carburant à l'heure, soit 508 200 gallons au total, à 0,88 dollar le gallon (447 200 dollars). En outre, on estime à 12 100 gallons la quantité de carburant qui sera utilisée par les deux hélicoptères de réserve pendant un mois, durant la période électorale (10 600 dollars).	
b) <u>Avions</u>	
i) <u>Frais de location</u> :	<u>3 474 100</u>
Le montant indiqué doit permettre de louer trois avions auprès de sociétés commerciales - un appareil de tourisme léger, un avion cargo moyen et un avion cargo lourd. Les frais de location de l'avion de tourisme, tout compris sauf le carburant, sont estimés à 55 000 dollars par mois, avec un minimum de	

Objet de dépensesMontants en dollars

100 heures de vol (soit 385 000 dollars). Les frais de location de l'avion cargo moyen, tout compris sauf le carburant, sont estimés à 73 800 dollars par mois, avec un minimum de 100 heures de vol (516 600 dollars). Les frais de location de l'avion cargo lourd ont été calculés sur la base de 140 heures de vol par mois, tout compris sauf le carburant, à 2 625 dollars l'heure (2 572 500 dollars).

ii) Coûts de déplacement : Le montant indiqué représente le coût de déplacement de deux avions 42 400
 - 2 400 dollars pour l'appareil de tourisme et
 40 000 dollars pour l'avion cargo moyen. Aucun crédit n'est prévu pour l'avion cargo lourd qui fait l'objet d'un contrat local.

iii) Carburant : La consommation de carburant de l'avion de tourisme léger et des avions cargo moyen et lourd est estimée respectivement à 85, 250 et 700 gallons à l'heure, à 0,88 dollar le gallon. On prévoit que les trois appareils consommeront au total 920 500 gallons de carburant. 810 000

8. Matériel et services de communication

a) Matériel de communication : Le montant indiqué représente le coût du matériel ci-après : 792 000

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (en dollars)	<u>Total</u> (en dollars)
Radio HF/BLU	25	9 000	255 000
Talkie-walkie VHF avec batteries	120	1 000	120 000
Radio portative HF	50	7 000	350 000
Fret (10 %)			70 000
Coût total			<u>765 000</u>

Un crédit de 27 000 dollars est également prévu pour la réparation et le reconditionnement de 30 radios portatives HF supplémentaires, à obtenir à titre de prêt.

b) Pièces détachées pour groupes électrogènes : Le crédit prévu servira à l'achat de pièces détachées pour la réparation et l'entretien des groupes électrogènes de la Mission. 203 600

<u>Objet de dépenses</u>	<u>Montants en dollars</u>
c) <u>Fournitures et pièces de rechange pour le système de communication</u> : Le montant prévu doit servir à acheter des fournitures supplémentaires pour le système de communication pendant la période électorale.	<u>20 000</u>
d) <u>Matériel d'entretien et de réparation</u>	-
e) <u>Fournitures électriques</u>	-
f) <u>Communications par le réseau commercial</u> : Le montant indiqué permettra de couvrir les frais entraînés par l'utilisation accrue des communications par le réseau commercial liée aux activités de la Division électorale (5 000 dollars par mois).	<u>35 000</u>
 9. <u>Achat de matériels divers</u>	
a) <u>Mobilier et matériel de bureau</u> : Le crédit demandé doit permettre d'acheter du mobilier pour 70 nouveaux bureaux d'un coût de 1 400 dollars par bureau (98 000 dollars). Un montant est également prévu pour l'achat de 25 ordinateurs de table avec imprimantes à 3 150 dollars par unité (78 800 dollars) et 18 mini-ordinateurs bloc-notes à 4 200 dollars par unité (75 600 dollars).	<u>252 400</u>
b) <u>Equipement des logements</u> : Le crédit demandé doit permettre d'acheter le matériel de camping indispensable pour 150 personnes d'un coût estimatif de 600 dollars par personne (90 000 dollars).	<u>90 000</u>
c) <u>Autres matériels divers</u> : Le montant prévu servira à couvrir le coût des autres matériels non inclus dans les prévisions de dépenses.	<u>36 000</u>
d) <u>Autres matériels d'entretien et pièces de rechange</u>	-
 10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Vérification extérieure des comptes</u>	-
b) <u>Dépenses de représentation</u> : Le montant prévu permettra d'organiser des réceptions en l'honneur de notables locaux, dans le contexte des visites d'amitié effectuées dans l'intérêt officiel de la Mission.	<u>4 000</u>
c) <u>Services contractuels</u>	-

<u>Objet de dépenses</u>	<u>Montants en dollars</u>
d) <u>Services et examens médicaux</u> : Le montant prévu servira à financer les services médicaux et les examens de sortie pour les observateurs militaires et les membres de la police civile.	<u>45 200</u>
e) <u>Fournitures médicales</u> : Le montant prévu servira à acheter des médicaments, des vaccins, des comprimés antipaludiques, des pansements et des bandages pour la Mission.	<u>71 800</u>
f) <u>Fournitures de bureau</u> : Le montant prévu permettra de couvrir le coût des articles de papeterie et des fournitures de bureau, des travaux d'impression effectués sur le plan local, du matériel de reproduction et des fournitures pour le traitement des données, estimé à 4 000 dollars par mois en moyenne (28 000 dollars) pour le Bureau du Représentant spécial et les bureaux de la Division électorale.	<u>28 000</u>
g) <u>Abonnements</u> : Le montant prévu correspond au coût des abonnements à des journaux, périodiques pour le Bureau du Représentant spécial et la Division électorale.	<u>1 800</u>
h) <u>Produits de nettoyage et d'entretien</u> : Le montant prévu servira à couvrir le coût des produits de nettoyage et autres produits d'entretien nécessaires à la Mission.	<u>35 000</u>
i) <u>Demandes d'indemnité et règlements</u> : Un montant est prévu pour faire face aux divers règlements et demandes d'indemnité liés aux opérations quotidiennes de la Mission, à l'exception des demandes d'indemnité de tiers en cas d'accident automobile, qui sont couvertes par la police d'assurance des véhicules.	<u>4 800</u>
j) <u>Uniformes et habillement</u> : Un montant est prévu pour couvrir le coût du fourniment aux couleurs de l'ONU destiné aux observateurs militaires et contrôleurs de la police civile, notamment bérets bleus, insignes, brassards, casquettes de brousse, foulards, uniformes du personnel du Service mobile et des chauffeurs locaux et bleus de travail des mécaniciens.	<u>13 300</u>
k) <u>Autres fournitures et services</u> : Le montant prévu est destiné à couvrir le coût des fournitures et services non compris ailleurs dans le budget, tels que gaz butane de cuisine (y compris les bouteilles de gaz), recharges d'oxygène et d'acétylène, recharges d'extincteurs, autres fournitures diverses et frais bancaires.	<u>188 800</u>

<u>Objet de dépenses</u>	<u>Montants en dollars</u>
11. <u>Programme d'information</u>	<u>127 200</u>
<p>Un montant de 70 000 dollars est prévu, représentant le coût des divers programmes d'information (radio et télévision), impression et distribution de brochures, affiches, tee-shirts et autres matériels promotionnels et fournitures pour les activités d'enregistrement. Un montant de 8 000 dollars est prévu pour la production d'un reportage sur le rôle de l'ONU en Angola qui sera diffusé dans le monde entier en anglais, espagnol, français et portugais. En outre, un crédit de 49 200 dollars est prévu, correspondant aux frais de voyage du personnel d'information de New York à Luanda, chargé de couvrir les activités d'UNAVEM II - deux voyages pour une équipe de tournage de trois personnes (un producteur et deux ingénieurs) d'une durée de 10 jours chacun (42 600 dollars) et une mission de sept jours sur le terrain par un photographe afin d'assurer une couverture globale des activités d'UNAVEM II (6 600 dollars).</p>	
12. <u>Fret</u>	<u>45 000</u>
<p>Le montant prévu doit couvrir le coût du transport maritime, et les frais de manutention et d'expédition à destination et en provenance de la zone de la mission, pour lesquels aucun crédit n'est prévu ailleurs dans le budget.</p>	
13. <u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u>	<u>40 000</u>
<p>Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de verser les indemnités payables pour les observateurs militaires et contrôleurs de la police civile en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie imputable au service auprès de l'UNAVEM II.</p>	
14. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	<u>711 100</u>
<p>Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu à la présente rubrique correspond à 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de déplacement du personnel civil dans la zone de la mission.</p>	
15. <u>Système intégré de gestion</u>	-

Objet de dépenses

Montants en dollars

16. Contributions du personnel

1 701 000

Les dépenses de personnel ont été indiquées en montants nets sous la section 4 plus haut. Le montant figurant à la présente rubrique représente la différence entre les rémunérations brutes et les rémunérations nettes. Il s'agit de la retenue au titre des contributions du personnel à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

17. Recettes provenant des contributions du personnel

(1 701 000)

Les traitements et émoluments connexes des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sont soumis à retenue au titre des contributions du personnel aux taux fixés à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas expressément affectées à d'autres utilisations par une résolution de l'Assemblée générale sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans la résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part au budget d'UNAVEM II. Le montant indiqué à la section 16 ci-dessus (Contributions du personnel) est crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel.

ANNEXE IV

Tableau d'effectifs actuel et proposé pour la deuxième Mission
de vérification des Nations Unies en Angola

Catégorie Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Postes actuellement autorisés	Postes supplémentaires proposés	Total
Secrétaire général adjoint	-	1	1
Sous-Secrétaire général	1	-	1
D-2	-	1	1
D-1	2	1	3
P-5	-	8	8
P-4	1	19	20
P-3	4	8	12
	<u>8</u>	<u>38</u>	<u>46</u>
Services généraux/Service mobile	71	102	173
Total, personnel international	79	140	219
Personnel local	75	68	143
	<u>154</u>	<u>208</u>	<u>362</u>
Total général	154	208	362

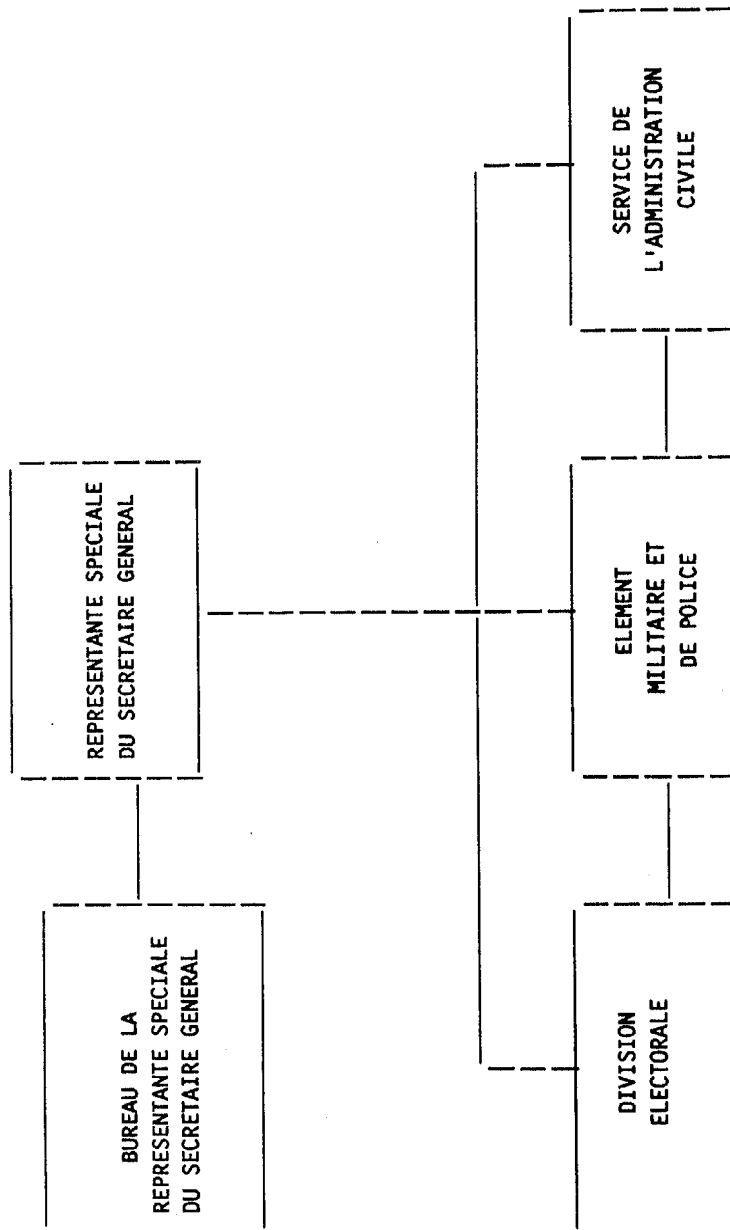
ANNEXE V

Répartition du personnel civil par bureau

	<u>Personnel recruté sur le plan international</u>										Total
	<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>					<u>Services généraux/Service mobile</u>					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-3	mobile	Personnel local	
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général	1	-	1	-	1	5	5	5	5	6	24
Services du Chef du Groupe d'observateurs militaires	-	1	-	1	-	-	-	3	3	2	7
Quartier général militaire (Luanda)	-	-	-	-	-	-	-	2	2	11	13
Préfet de police	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Division électorale - quartier général (Luanda)	-	-	-	1	1	-	3	2	2	18	25
Division électorale - bureaux régionaux et provinciaux	-	-	-	-	6	14	-	78	44	44	142
Administration civile (Luanda)	-	-	-	1	-	1	4	48	41	41	95
Administration civile - bureaux régionaux	-	-	-	-	-	-	-	35	20	20	55
Total	1	1	1	3	8	20	12	173	143	143	362

ANNEXE VI

Organigramme de l'UNAVEM II



ANNEXE VII

Titres fonctionnels des 38 postes supplémentaires proposés dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et résumé des définitions d'emploi correspondantes

1. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

- a) La Représentante spéciale du Secrétaire général, qui a le rang de secrétaire général adjoint, coordonne les activités menées et prévues par l'ONU dans le cadre des Accords de paix concernant l'Angola et dirige l'UNAVEM II;
- b) Le Directeur exécutif (D-2) aide la Représentante spéciale à s'acquitter de ses fonctions, accomplit les tâches qu'elle lui confie et encadre et dirige le personnel du Bureau, qui est le suivant :
- i) Chef de la Division électorale;
 - ii) Coordonnateurs régionaux pour les six régions;
 - iii) Conseiller juridique;
 - iv) Conseiller en matière d'élections et de droits de l'homme;
 - v) Spécialiste de l'information;
 - vi) Attachés de liaison;
- c) Le Conseiller juridique (P-5) fournit conseils et éclaircissements concernant les aspects juridiques du processus électoral, donne des avis juridiques sur les questions se rapportant à l'exécution du mandat de la Mission et, en cas de différends, assure l'aide juridique nécessaire à leur solution;
- d) L'Assistant spécial de la Représentante spéciale (P-4) aide à la gestion du Bureau de la Représentante spéciale et s'acquitte de diverses fonctions, notamment de l'établissement des procédures régissant le fonctionnement quotidien du Bureau;
- e) Le Spécialiste de l'information (P-4) est le porte-parole de la Représentante spéciale et de la Mission et élabore et met en oeuvre un programme visant à informer le peuple angolais du mandat de l'UNAVEM II, et à l'amener à s'intéresser aux élections et à avoir confiance en elles;
- f) Le Conseiller en matière d'élections et de droits de l'homme (P-4) est chargé de prévenir, de constater et d'éliminer, en coopération avec les responsables concernés, toute violation des droits de l'homme se produisant avant, pendant et immédiatement après les élections;

g) Les attachés de liaison/chargés des relations avec le public (1 P-4 et 3 P-3) sont le principal point de contact entre l'UNAVEM II et les autres organismes des Nations Unies et organisations internationales qui aident à l'organisation du processus électoral. Ils sont le contact principal entre le chef de la Division électorale et les centres régionaux et sont chargés de la coordination entre l'UNAVEM II et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres organisations qui s'occupent du retour des réfugiés en vue des élections, ainsi que d'autres fonctions de liaison;

h) Les interprètes/traducteurs (1 P-4 et 2 P-3) assurent les services de traduction et d'interprétation nécessaires.

2. Division électorale

a) Le Chef de la Division électorale (D-1) travaille avec la Commission électorale pour veiller à ce que les éléments du mandat de la Mission qui se rapportent au processus électoral soient mis en oeuvre impartialement dans tout le pays. Il/elle est secondé(e) par les coordonnateurs régionaux pour les six régions et les chefs provisoires des 18 provinces;

b) Le Coordonnateur administratif (P-3) aide au déploiement du personnel électoral dans les centres régionaux et provinciaux et coordonne tous les moyens logistiques nécessaires au personnel électoral de l'UNAVEM au quartier général et à l'extérieur. Il/elle organise la distribution des directives électorales, des documents de l'ONU et autre information au personnel électoral;

c) Le Chef des opérations/Chef adjoint de la Division électorale (P-5) maintient une liaison étroite avec les observateurs des élections de l'UNAVEM dans chaque province dont il étudie les rapports et il fournit les informations et les conseils nécessaires pour assurer le déroulement efficace et sans heurts du processus d'observation et de vérification. Il/elle organise des réunions d'information à l'intention des observateurs des élections et effectue des visites d'inspection dans les centres électoraux des provinces;

d) Les deux analystes du processus électoral (P-3) élaborent et formulent un système visant à informatiser la compilation, la mise en tableaux et l'analyse des données relatives aux inscriptions sur les listes électorales, aux résultats des élections et aux incidents et plaintes liés au processus électoral. Ils analysent et évaluent les tendances et les faits qui se dégagent des données relatives aux inscriptions sur les listes électorales et établissent des résumés hebdomadaires et cumulatifs. Ils aident le Chef de la Division électorale à élaborer et établir des exposés, des circulaires et autres documents concernant le processus électoral et à effectuer les recherches nécessaires à cette fin. Ils aident le Chef adjoint de la Division électorale et le Chef des opérations à mettre en place un système portant sur la teneur des rapports hebdomadaires établis par les observateurs des élections, lesquels servent de base à l'évaluation des progrès du processus électoral, ainsi qu'à établir les directives nécessaires à cette fin;

e) Six coordonnateurs régionaux (P-5) dirigent les six centres - chaque centre desservant trois provinces. Ils sont chargés de surveiller le processus électoral dans la région et de veiller à ce qu'il se déroule de manière libre et équitable, ainsi que de noter tous les écarts et de faire rapport à leur sujet au Chef de la Division électorale pour que des mesures correctives soient prises, le cas échéant;

f) Les 14 observateurs provinciaux (P-4) surveillent et supervisent le processus électoral dans chaque province - inscription des électeurs sur les listes, organisation du scrutin, dépouillement des votes, informatisation et annonce des résultats, application de la loi électorale, de la loi sur la formation des partis politiques, du code de conduite des parties concernées, respect de la liberté politique et des droits de l'homme et mesures correctives adoptées en cas de non-respect des accords établis.

ANNEXE VIII

Personnel civil de la Mission de vérification des Nations Unies (UNAVEM II) en Angola :
 composition et coût du 1er avril au 31 octobre 1992

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Postes autorisés (1er avril- 31 octobre 1992)	Nombre de Mois/ personnes	Coûts annuels standard		Montant estimatif des dépenses totales					
		Traitements annuels	Dépenses communes de personnel	Traitements personnel	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnité mensuelle de subsistance		
SSG	1	7,0	107,6	43,9	45,4	62,8	25,6	26,5	25,2
D-1	1	7,0	87,5	33,3	33,6	51,0	19,4	19,6	20,7
D-1 (Genève)	1	7,0	110,1	34,9	34,1	64,2	20,4	19,9	20,7
P-4	1	7,0	68,9	26,2	23,2	40,2	15,3	13,5	18,0
P-3	3	21,0	57,6	21,9	17,1	100,8	38,3	29,9	53,9
P-3 (Chili)	1	7,0	46,7	20,6	18,3	27,2	12,0	10,7	18,0
Services généraux	14	98,0	31,6	12,0	11,1	258,1	98,0	90,7	251,7
Service mobile	57	399,0	46,4	41,8	12,8	1 542,8	1 389,9	425,6	1 024,6
Total international	79					2 147,1	1 618,9	636,4	1 432,8
Personnel local	75	525,0	12,3	1,1	1,0	538,1	48,1	43,8	
Total	154					2 685,2	1 667,0	680,2	1 432,8

Personnel déployé à compter du 15 avril 1992	Nombre de Mois/ personnes	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales			Indemnité mensuelle de subsistance	
		Traitements annuels	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements personnel	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		
SSG (Vienne)	1 a/	7,5	122,4	45,6	48,3	76,5	28,5	30,2	27,0
D-2	1 b/	7,0	99,5	36,2	37,0	54,5	21,1	21,6	20,7
D-1	1 b/	7,0	87,5	33,3	33,6	51,0	19,4	19,6	20,7
P-4 (Vienne)	1	6,5	75,6	25,7	23,4	41,0	13,9	12,7	16,7
P-3 (Vienne)	1	6,5	61,4	20,9	16,5	33,3	11,3	8,9	16,7
P-3 (Chili)	1	6,5	46,7	20,6	18,3	25,3	11,2	9,9	16,7
P-3	1	6,5	57,6	21,9	17,1	31,2	11,9	9,3	16,7
Services généraux	22	143,0	31,6	12,0	11,1	376,6	143,0	132,3	367,8
Service mobile	2	13,0	46,4	41,8	12,8	50,3	45,3	13,9	33,4
Total international	31					739,7	305,6	258,4	536,4
Personnel local	29	188,5	12,3	1,1	1,0	193,2	17,3	15,7	
Total	60					932,9	322,9	274,1	536,4

a/ A compter du 15 mars 1992.

b/ A compter du 1er avril 1992.

Personnel déployé à compter du 1er mai 1992	Nombre de personnes	Mois/ personne	Coûts annuels standard		Montant estimatif des dépenses totales			Indemnité mensuelle de subsistance	
			Traitements annuels	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements personnel	Dépenses communes de personnel		Contributions du personnel
P-4 (Genève)	1	6,0	89,4	28,4	24,7	44,7	14,2	12,4	15,5
P-4 (Vienne)	1	6,0	75,6	25,7	23,4	37,8	12,9	11,7	15,5
P-4 (Chili)	1	6,0	57,4	25,3	25,7	28,7	12,7	12,9	15,5
P-4	1	6,0	68,9	26,2	23,2	34,5	13,1	11,6	15,5
P-3	4	24,0	57,6	21,9	17,1	115,2	43,8	34,2	61,8
Services généraux	16	96,0	31,6	12,0	11,1	252,8	96,0	88,8	247,3
Service mobile	1	6,0	46,4	41,8	12,8	23,2	20,9	6,4	15,5
Total international	25					536,9	213,6	178,0	386,6
Personnel local	20	120,0	12,3	1,1	1,0	123,0	11,0	10,0	
Total	45					659,9	224,6	188,0	386,6

Personnel déployé du 15 mai au 31 octobre 1992	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales			Indemnité mensuelle de subsistance	
	Nombre de Mois/ personnes	Traitements annuels	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements personnel	Dépenses communes de personnel		Contributions du personnel
P-5	4	22,0	80,1	29,3	146,9	55,9	53,7	56,8
P-4	5	27,5	68,9	23,2	157,9	60,0	53,2	71,0
P-3 (Genève)	1	5,5	57,6	17,1	26,4	10,0	7,8	14,2
Services généraux	34	187,0	31,6	11,1	492,4	187,0	173,0	482,7
Total international	44				823,6	312,9	287,7	624,7
Personnel local	10	55,0	12,3	1,1	56,4	5,0	4,6	
Total	54				880,0	317,9	292,3	624,7

/...

Personnel déployé à compter du 1er juin 1992	Nombre de Mois/ personnes	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales			Indemnité mensuelle de subsistance	
		Traitements annuels	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements personnel	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		
P-5	2	10,0	80,1	30,5	29,3	66,8	25,4	24,4	25,9
P-4	5	25,0	68,9	26,2	23,2	143,5	54,6	48,3	64,7
Services généraux	1	5,0	31,6	12,0	11,1	13,2	5,0	4,6	13,0
Service mobile	7	35,0	46,4	41,8	12,8	135,3	121,9	37,3	90,6
Total international	15					358,8	206,9	114,6	194,2
Personnel local	9	45,0	12,3	1,1	1,0	46,1	4,1	3,8	
Total	24					404,9	211,0	118,4	194,2

Personnel déployé à compter du 15 juin 1992	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales			Indemnité mensuelle de subsistance	
	Nombre de Mois/ personnes	Traitements annuels	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements personnel	Dépenses communes de personnel		Contributions du personnel
P-5	2	9,0	80,1	29,3	60,1	22,9	22,0	23,2
P-4	4	18,0	68,9	23,2	103,4	39,3	34,8	46,4
Service mobile	19	85,5	46,4	12,8	330,6	297,8	91,2	220,2
Total international	25				494,1	360,0	148,0	289,8
Total	25				494,1	360,0	148,0	289,8
Total personnel additionnel proposé	208				3 371,8	1 436,4	1 020,8	2 031,7
Total général	362				6 057,0	3 103,4	1 701,0	3 464,5

ANNEXE IX

Répartition du personnel militaire, des groupes électrogènes,
du matériel de transport et de communications et des unités
d'habitation préfabriquées par emplacement géographique, au
31 mai 1992

	<u>Siège de la Mission</u>	<u>Sièges régionaux</u>	<u>Postes</u>	<u>Total</u>
1. <u>Personnel militaire</u>				
Observateurs militaires	37	59	247	343
Personnel médical	4	10	0	14
Contrôleurs de la police civile	10	10	67	87
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total, personnel militaire	51	79	314	444
2. <u>Groupes électrogènes</u>				
5 Kva	8	0	19	27
10,7 Kva	7	4	53	64
36 Kva	2	2	42	46
55 Kva	6	3	2	11
90 Kva	0	3	0	3
100 Kva	0	3	0	3
170 Kva	12	0	0	12
255 Kva	2	0	0	2
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total, nombre de groupes électrogènes	37	15	116	168
3. <u>Matériel de transport</u>				
Voitures Sedan	10	0	0	10
Véhicules de patrouille 4 X 4	59	61	105	225
Minibus	5	0	0	5
Camion (marchandises)	6	7	0	13
Camion-grue	0	0	0	0
Ambulance	1	0	0	1
Chariot élévateur à fourche	2	6	0	8
Remorques - eau/carburant	43	18	73	134
Camion, grue	1	0	0	1
Camion, atelier mobile	1	0	0	1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total, nombre d'unités de transport	128	92	178	398

	<u>Siège de la Mission</u>	<u>Sièges régionaux</u>	<u>Postes</u>	<u>Total</u>
4. <u>Matériel de communication</u>				
a) <u>Stations de base</u>				
Stations HF	2	5	49	56
Stations VHF	4	5	12	21
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel	6	10	61	77
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
b) <u>Stations mobiles</u>				
Stations HF	34	18	52	104
Stations VHF	96	21	52	169
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel	130	39	104	273
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Nombre total d'unités (matériel de communication)	136	49	165	350
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
5. <u>Unités préfabriquées</u>				
Pour 2 personnes	0	0	9	9
Pour 5 personnes	0	0	36	36
Pour 36 personnes	0	1	0	1
Pour 40 personnes	0	1	0	1
Pour 46 personnes	0	1	0	1
Local à usage de bureau	0	1	5	6
Local cuisine/salle de bain (5 personnes)	0	2	0	2
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Nombre total d'unités	0	6	50	56
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

CARTE

UNAVEM II DEPLOYMENT

